

Image not found or type unknown



Demande de d un titre de sejour

Par **mohammed 44**, le **23/11/2011** à **09:05**

Bonjour,

je suis algérien venue en France fin 2002 avec un visa d'études, j'ai eu un titre de séjour pour une année après j'ai tout abandonné (les études et les papiers).

Ma question est : dans mon cas pour faire une demande est ce que je dois preuves 10 ans de présence en France ou 10 ans sans compter mon premier titre de séjour (un avocat ma proposée ça) ou je dois attendre 15 ans ?

merci.